



Table régionale  
de concertation  
des aînés du  
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Madame Sonia Bélanger  
Ministre déléguée à la Santé et responsable des Aînés  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy  
15e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
Téléphone : 418 266-7191  
Télécopieur : 418 266-7199  
[ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca)

Madame la Ministre,

**Objet: Accès élargi au Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD)**

Le plan d'action gouvernemental *La fierté de vieillir* comprend des objectifs visant le maintien de l'autonomie des aînés ainsi que le maintien à domicile.

Une préoccupation émerge toutefois des concertations de la TRCA-02 en lien avec le déploiement du plan d'action. La mesure 43 prévoit de «*revoir et bonifier le PEFSAD et en élargir les services admissibles* ». Cette mesure ne sera favorable qu'au réseau coopératif risquant de créer deux catégories d'aînés soit ceux bénéficiant ou non de la mesure d'aide.

**Contexte:**

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on compte un total de quatre (4) entreprises d'économie sociale d'aide à domicile (EÉSAD).

Dans la région, on dénombre 29 résidences pour personnes âgées de type OSBL sur 75 au total. On parle donc du tiers des installations.

Initialement, les EÉSAD ont été créées pour régulariser les conditions de travail et éviter des dérives et surtout pour permettre aux aînés qui le souhaitent de rester à domicile. Depuis leur mise en place, l'offre de service des EÉSAD s'est toutefois

élargie, de sorte qu'ils desservent maintenant plusieurs RPA dans la région. Les EÉSAD détiennent en quelque sorte le monopole des soins et services puisqu'il s'agit des seules entités qui sont accréditées et qui peuvent donc obtenir l'aide financière du PEFSAD. Malheureusement, les processus d'accréditation sont de l'ordre du passé et les EÉSAD ne suffisent actuellement pas à la demande.

Puisqu'elles sont des entreprises privées, chacune des coopératives détient la liberté d'établir son offre de services et leurs tarifs. Dans certaines situations des problématiques d'accès aux services et de continuité des services en découlent.

Les EÉSAD peuvent se retirer des RPA quand elles le souhaitent, et ce malgré le fait qu'il n'existe pas d'autres options viables pour les RPA et leurs résidents.

Lorsque les RPA OSBL ne sont plus en mesure de payer pour les services offerts, ce sont malheureusement les aînés qui en font les frais. Certaines RPA OSBL se sont retrouvées, par conséquent, dans des situations précaires.

Par exemple, celles de l'Anse-Saint-Jean au Bas Saguenay et de Lac Bouchette dans Domaine-du-Roy ont fait face à des défis de gouvernance et ont dû trouver des façons d'offrir et de financer les services aux résidents lorsque les Coops ont cessé de les desservir.

Ce genre de situation parfois médiatisée cause une insécurité chez les aînés.

Pour L'Anse-Saint-Jean, une campagne de sociofinancement a été créée pour amasser des sommes, mais malgré leurs efforts les baux ont dû être augmentés. Il reste à espérer que les citoyens impliqués trouveront d'autres fonds nécessaires une fois que les agents de la campagne de financement seront épuisés.

Du côté de Lac Bouchette, la municipalité alloue 65 000\$ annuellement à la RPA afin qu'elle ne ferme pas ses portes. Toutefois, le montant est tributaire des décisions des élus et loin d'être assuré à long terme. De telles décisions politiques ont un impact sur la gouvernance et la concertation d'un milieu souvent de petite taille et situé en milieu rural.

La pérennité des RPA OSBL est importante car ces milieux de vie préservent et améliorent la vitalisation d'une municipalité. La dévitalisation est connue pour produire un effet domino, amenant ainsi des citoyens actifs à quitter une municipalité pour faciliter la délocalisation d'un parent.

De plus, les augmentations des baux qui surviennent lorsque les EÉSAD se retirent des RPA mènent à l'appauvrissement des locataires aînés.

### **Pistes de réflexion:**

Les collaborateurs<sup>1</sup> à la préparation de cet avis et la TRCA-02 sont d'avis que des solutions existent pour améliorer la situation et vous proposent quelques pistes de réflexions qui ont émergé des discussions;

---

<sup>1</sup> Mme Ghislaine Hudon mairesse de Lac Bouchette, responsable des dossiers aînés à la MRC DDR et porte-parole de la TCA Domaine-du-Roy, M. Josey Lacognata, DG du CAAP 02.

- Rendre admissibles les RPA OSBL au financement du PEFSAD,
- Impliquer les municipalités par l'entremise de leur Politique MADA au sujet du maintien à domicile,
- Améliorer la protection juridique des résidents aînés,
- Autoriser un projet pilote de RPA OSBL financé par le PEFSAD.

Puisqu'il existe dans les régions des FROH, celles-ci pourraient soutenir administrativement les RPA OSBL dans la production de leurs redditions de compte. Cette collaboration pourrait rassurer certaines RPA OSBL qui craignent la bureaucratie associée à du financement.

Actuellement la loi n'est pas adaptée à des situations où un tiers est responsable de l'offre de service en RPA. La régie du logement permet seulement aux locataires de faire une poursuite contre leur locateur, sans possibilité de poursuivre un tiers.

Les locataires n'ont donc pas de recours contre les EÉSAD si jamais les services offerts sont inadéquats, et le flou légal ne permet pas d'encadrer les situations semblables qui découlent de la façon dont la présence des EÉSAD en RPA est actuellement gérée.

Notre niveau d'engagement, de volontariat et de concertation n'étant plus à démontrer, soyez assurée Madame la Ministre de notre intérêt à participer à un projet ou une expérimentation.

À l'automne 2025, la Politique nationale du maintien à domicile est attendue et nous souhaitons que nos propos puissent nourrir les réflexions. La Table de concertation des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous remercie pour la considération apportée à cet avis.

Merci d'agréer nos salutations les plus sincères,



Nicole Bolduc-DuBois

Présidente TRCA-02